

# Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale  
au cours de sa soixante-douzième session

Volume II

Décisions

12 septembre – 24 décembre 2017

Assemblée générale

Documents officiels • Soixante-douzième session

Supplément n° 49



Nations Unies • New York, 2018

## NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

### Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

### Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

### Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

\*

\* \*

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 12 septembre au 24 décembre 2017. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-douzième session paraîtront dans le volume III.

# Table des matières

## Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations.....	4
B. Autres décisions.....	10
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission.....	10
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission.....	16
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).....	18
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission.....	20
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission.....	22
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission.....	27
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission.....	29

## Annexe

Répertoire des décisions.....	31
-------------------------------	----



# Décisions

## Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>A. Élections et nominations</b>		
72/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.....	4
72/402.	Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.....	4
72/403.	Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme.....	4
72/404.	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.....	4
72/405.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	5
72/406.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	6
72/407.	Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes.....	6
72/408.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.....	6
72/409.	Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.....	7
72/410.	Confirmation de la nomination de membres ad hoc du Comité des placements.....	7
72/411.	Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination.....	7
72/412.	Nomination de membres du Comité des conférences.....	8
72/413.	Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).....	8
72/414.	Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.....	8
72/415.	Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.....	9
<b>B. Autres décisions</b>		
<b>1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission</b>		
72/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-douzième session.....	10
72/502.	Organisation de la soixante-douzième session.....	10
72/503.	Débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.....	10
72/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.....	11
72/505.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.....	12
72/506.	Rapport du Conseil économique et social.....	12
72/507.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.....	12
72/508.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.....	12
72/509.	Rapport de la Cour internationale de Justice.....	12
72/510.	Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.....	12
72/548.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-douzième session.....	13

## Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission</b>		
72/511.	Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales .....	16
72/512.	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale .....	17
72/513.	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.....	17
72/514.	Vérification du désarmement nucléaire .....	17
72/515.	Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok).....	18
72/516.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2018 .....	18
72/517.	Planification des programmes (Première Commission) .....	18
<b>3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)</b>		
72/518.	Élection des membres désignés pour les bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pour la période 2018-2019 .....	18
72/519.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.....	19
72/520.	Question de Gibraltar .....	19
72/521.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale .....	19
72/522.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)].....	20
<b>4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission</b>		
72/538.	Questions de politique macroéconomique .....	20
72/539.	Mondialisation et interdépendance.....	20
72/540.	Groupes de pays en situation particulière .....	20
72/541.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement.....	20
72/542.	Activités opérationnelles de développement.....	20
72/543.	Vers des partenariats mondiaux .....	20
72/544.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale .....	21
72/545.	Planification des programmes (Deuxième Commission) .....	22
<b>5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission</b>		
72/530.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question du développement social .....	22
72/531.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme.....	22
72/532.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.....	23
72/533.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme.....	23

## Décisions

---

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
72/534.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.....	25
72/535.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale.....	26
72/536.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.....	26
72/537.	Planification des programmes (Troisième Commission).....	27
<b>6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission</b>		
72/546.	Bureau des Nations Unies pour les partenariats.....	27
72/547.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure .....	27
<b>7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission</b>		
72/523.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique .....	29
72/524.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasienne .....	29
72/525.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties .....	29
72/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides.....	29
72/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial.....	29
72/528.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.....	30
72/529.	Planification des programmes (Sixième Commission).....	30

## A. Élections et nominations

### 72/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 12 septembre 2017, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-douzième session les États Membres suivants : CABO VERDE, CHINE, DOMINIQUE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, INDONÉSIE, IRLANDE, OUGANDA et URUGUAY.

### 72/402. Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session<sup>1</sup>

Le 28 septembre 2017, la Première Commission s'est réunie, conformément à l'alinéa a) de l'article 99 et à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, afin d'élire son Président.

À la 28<sup>e</sup> séance plénière de l'Assemblée générale, le 3 octobre 2017, le Président de l'Assemblée a annoncé que M. Mohammed Hussein BAHR ALULOOM (Iraq) avait été élu Président de la Première Commission de l'Assemblée à sa soixante-douzième session en remplacement de M. Mouayed SALEH (Iraq)<sup>2</sup>.

### 72/403. Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme

À sa 31<sup>e</sup> séance plénière, le 16 octobre 2017, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011, a élu l'AFGHANISTAN, l'ANGOLA, l'Australie, le CHILI, l'ESPAGNE, le MEXIQUE, le NÉPAL, le NIGÉRIA, le PAKISTAN, le PÉROU, le QATAR, la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, le SÉNÉGAL, la SLOVAQUIE et l'UKRAINE membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : ALBANIE, BANGLADESH, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), BOTSWANA, CONGO, EL SALVADOR, GHANA, INDE, INDONÉSIE, LETTONIE, NIGÉRIA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PORTUGAL et QATAR.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil des droits de l'homme se compose des 47 États Membres suivants<sup>3</sup> : AFGHANISTAN\*\*\*, AFRIQUE DU SUD\*\*, ALLEMAGNE\*, ANGOLA\*\*\*, ARABIE SAOUDITE\*\*, AUSTRALIE\*\*\*, BELGIQUE\*, BRÉSIL\*\*, BURUNDI\*, CHILI\*\*\*, CHINE\*\*, CÔTE D'IVOIRE\*, CROATIE\*\*, CUBA\*\*, ÉGYPTE\*\*, ÉMIRATS ARABES UNIS\*, ÉQUATEUR\*, ESPAGNE\*\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*\*, ÉTHIOPIE\*, GÉORGIE\*, HONGRIE\*\*, IRAQ\*\*, JAPON\*\*, KENYA\*, KIRGHIZISTAN\*, MEXIQUE\*\*\*, MONGOLIE\*, NÉPAL\*\*\*, NIGÉRIA\*\*\*, PAKISTAN\*\*\*, PANAMA\*, PÉROU\*\*\*, PHILIPPINES\*, QATAR\*\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO\*\*\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*\*, RWANDA\*\*, SÉNÉGAL\*\*\*, SLOVAQUIE\*\*\*, SLOVÉNIE\*, SUISSE\*, TOGO\*, TUNISIE\*\*, UKRAINE\*\*\* et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)\*.

\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

### 72/404. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale, à sa 44<sup>e</sup> séance plénière, le 9 novembre 2017, et le Conseil de sécurité, à sa 8092<sup>e</sup> séance, tenue le même jour, ont indépendamment procédé, conformément aux articles 2 à 4, 7 à 12 et 14 et 15 du Statut de la Cour internationale de Justice, aux articles 150 et 151 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux articles 40 et 61

<sup>1</sup> Conformément à l'article 38 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau comprend le Président de l'Assemblée, les 21 vice-présidents et les présidents des six grandes commissions.

<sup>2</sup> Voir décision 71/421.

<sup>3</sup> L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Chine, la Côte d'Ivoire, Cuba, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria, le Qatar, la République bolivarienne du Venezuela, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en sont à leur deuxième mandat consécutif.



du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'élection de quatre membres de la Cour pour un mandat de neuf ans prenant effet le 6 février 2018 afin de pourvoir les postes devenus vacants du fait de l'expiration du mandat de M. Ronny Abraham (France), M. Dalveer Bhandari (Inde), M. Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil), M. Christopher Greenwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie).

Ayant obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Ronny Abraham (France), M. Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil), M. Nawaf Salam (Liban) et M. Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie) ont été élus membres de la Cour pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2018.

L'Assemblée générale, à sa 57<sup>e</sup> séance plénière, le 20 novembre 2017, et le Conseil de sécurité, à sa 8110<sup>e</sup> séance, tenue le même jour, ont indépendamment procédé à l'élection d'un autre membre de la Cour afin de pourvoir au poste resté vacant.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Dalveer Bhandari (Inde) a été élu membre de la Cour pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2018.

En conséquence, au 6 février 2018, la Cour internationale de Justice se compose des membres suivants : M. Ronny ABRAHAM (*France*)\*\*\*, M. Mohamed BENNOUNA (*Maroc*)\*\*, M. Dalveer BHANDARI (*Inde*)\*\*\*, M. Antônio Augusto CANÇADO TRINDADE (*Brésil*)\*\*\*, M. James Richard CRAWFORD (*Australie*)\*\*, M<sup>me</sup> Joan E. DONOGHUE (*États-Unis d'Amérique*)\*\*, M. Giorgio GAJA (*Italie*)\*, M. Kirill GEVORGIAN (*Fédération de Russie*)\*\*, M. Hisashi OWADA (*Japon*)\*, M. Patrick Lipton ROBINSON (*Jamaïque*)\*\*, M. Nawaf SALAM (*Liban*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Julia SEBUTINDE (*Ouganda*)\*, M. Peter TOMKA (*Slovaquie*)\*, M<sup>me</sup> XUE Hanqin (*Chine*)\* et M. Abdulqawi Ahmed YUSUF (*Somalie*)\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 5 février 2021.

\*\* Mandat expirant le 5 février 2024.

\*\*\* Mandat expirant le 5 février 2027.

### 72/405. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 17 novembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>4</sup>, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : M. Bachar Bong Abdallah, M. Pavel Chernikov, M<sup>me</sup> Julia A. Maciel González, M. Cihan Terzi et M. David Traystman.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Bachar Bong ABDALLAH (*Tchad*)\*\*\*, M. Takeshi AKAMATSU (*Japon*)\*\*, M. Pavel CHERNIKOV (*Fédération de Russie*)\*\*\*, M. Ihor HUMENNYI (*Ukraine*)\*, M. Conrod HUNTE (*Antigua-et-Barbuda*)\*, M. Mutaz HYASSAT (*Jordanie*)\*, M. Marcel JULLIER (*Suisse*)\*\*, M. Mahesh KUMAR (*Inde*)\*\*, M<sup>me</sup> Julia A. MACIEL GONZÁLEZ (*Paraguay*)\*\*\*, M. Olivier MYARD (*France*)\*\*, M. Carlos RUIZ MASSIEU (*Mexique*)\*\*, M. Babou SENE (*Sénégal*)\*, M. Tesfa Alem SEYOUM (*Érythrée*)\*, M. Cihan TERZI (*Turquie*)\*\*\*, M. David TRAYSTMAN (*États-Unis d'Amérique*)\*\*\* et M. YE Xuenong (*Chine*)\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

---

<sup>4</sup> A/72/566, par. 6.

#### 72/406. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 17 novembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>5</sup>, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : M. Michael HOLTSCHE, M. Evgeny KALUGIN, M. Henrique da Silveira SARDINHA PINTO, M. Steve TOWNLEY, M<sup>me</sup> Yoon Seongmee et M<sup>me</sup> Zhang Wei.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Syed YAWAR ALI (*Pakistan*)\*, M. Cheikh Tidiane DÈME (*Sénégal*)\*\*, M<sup>me</sup> Jasminka DINIĆ (*Croatie*)\*, M. Gordon ECKERSLEY (*Australie*)\*\*, M. Edward FARIS (*États-Unis d'Amérique*)\*, M. Bernardo GREIVER DEL HOYO (*Uruguay*)\*\*, M. Michael HOLTSCHE (*Allemagne*)\*\*\*, M. Evgeny KALUGIN (*Fédération de Russie*)\*\*\*, M. Baudelaire NDONG ELLA (*Gabon*)\*\*, M. Toshiro OZAWA (*Japon*)\*, M. Tõnis SAAR (*Estonie*)\*, M. Henrique da Silveira SARDINHA PINTO (*Brésil*)\*\*\*, M. Ugo SESSI (*Italie*)\*\*, M. Josiel Motumisi TAWANA (*Afrique du Sud*)\*, Alejandro TORRES LÉPORI (*Argentine*)\*\*, M. Steve TOWNLEY (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)\*\*\*, M<sup>me</sup> YOON Seongmee (*République de Corée*)\*\*\* et M<sup>me</sup> ZHANG Wei (*Chine*)\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

#### 72/407. Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 17 novembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>6</sup>, a nommé le Contrôleur général de la République du Chili membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

En conséquence, le Comité des commissaires aux comptes se compose des membres suivants : Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande\*\*, Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'INDE\* et Contrôleur général de la RÉPUBLIQUE DU CHILI\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 30 juin 2020.

\*\* Mandat expirant le 30 juin 2022.

\*\*\* Mandat expirant le 30 juin 2024.

#### 72/408. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 17 novembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>7</sup>, a nommé M. Luis Mariano Hermosillo Sosa, M. Yuji Kumamaru, M. Aldo Mantovani, M. Jeffrey Mounts et M. Wolfgang Stöckl membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

À la même séance, l'Assemblée générale, également sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>8</sup>, a nommé M. Aldo Mantovani Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Kingston Papie RHODES (*Sierra Leone*)\*, Président, M. Aldo MANTOVANI (*Italie*)\*\*\*, Vice-Président, M<sup>me</sup> Marie-Françoise BECHTEL (*France*)\*, M. Emmanuel Oti BOATENG (*Ghana*)\*, M. Larbi DJACTA (*Algérie*)\*\*, M. Mohammed FARASHUDDIN (*Bangladesh*)\*\*, M<sup>me</sup> Carleen GARDNER (*Jamaïque*)\*,

---

<sup>5</sup> A/72/567, par. 4.

<sup>6</sup> A/72/571, par. 5.

<sup>7</sup> A/72/568, par. 5, a).

<sup>8</sup> Ibid., par. 5, b).

M. Luis Mariano HERMOSILLO SOSA (*Mexique*)\*\*\*, M. Yuji KUMAMARU (*Japon*)\*\*\*, M. Jeffrey MOUNTS (*États-Unis d'Amérique*)\*\*\*, M. Wolfgang STÖCKL (*Allemagne*)\*\*\*, M. Vladimir STOROZHEV (*Fédération de Russie*)\*\*, M. WANG Xiaochu (*Chine*)\*\*, M. Eugeniusz WYZNER (*Pologne*)\* et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2021.

#### **72/409. Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 17 novembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>9</sup>, a nommé M. Richard Quartei Quartey et M<sup>me</sup> Janet St. Laurent membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit se compose des membres suivants : M<sup>me</sup> Natalia BOCHAROVA (*Fédération de Russie*)\*, M. Richard Quartei QUARTEY (*Ghana*)\*\*, M<sup>me</sup> Janet ST. LAURENT (*États-Unis d'Amérique*)\*\*, M<sup>me</sup> Maria Gracia Pulido TAN (*Philippines*)\* et M<sup>me</sup> Patricia X. Arriagada VILLOUTA (*Chili*)\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

#### **72/410. Confirmation de la nomination de membres ad hoc du Comité des placements**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 17 novembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>10</sup>, a confirmé la nomination par le Secrétaire général de M<sup>me</sup> Kemi ADEOSUN et M<sup>me</sup> Keiko HONDA comme membres ad hoc du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **72/411. Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination**

À sa 71<sup>e</sup> séance plénière, le 11 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social<sup>11</sup> et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du 14 mai 1976, et à la décision 42/450 de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1987, a élu l'ALLEMAGNE, le BÉLARUS, le BOTSOWANA, le BRÉSIL, la BULGARIE, le BURKINA FASO, le CAMEROUN, le CHILI, CUBA, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, l'INDE, le JAPON, le PAKISTAN, le PORTUGAL, la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN et le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : ARABIE SAOUDITE, ARMÉNIE, BÉLARUS, BRÉSIL, BURKINA FASO, CAMEROUN, CUBA, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GUINÉE ÉQUATORIALE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ITALIE, NAMIBIE, PAKISTAN, PORTUGAL, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, UKRAINE, URUGUAY et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU).

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité du programme et de la coordination se compose des 30 États Membres suivants<sup>12</sup> : ALLEMAGNE\*\*\*, ARGENTINE\*, BANGLADESH\*\*, BÉLARUS\*\*\*, BOTSOWANA\*\*\*, BRÉSIL\*\*\*, BULGARIE\*\*\*, BURKINA FASO\*\*\*, CAMEROUN\*\*\*, CHILI\*\*\*, CHINE\*\*, CUBA\*\*\*, ÉGYPTE\*\*, ÉRYTHRÉE\*\*,

---

<sup>9</sup> A/72/569, par. 4.

<sup>10</sup> A/72/570, par. 4.

<sup>11</sup> Voir A/72/612 ; voir également les décisions 2017/201 C et D et 2018/201 B du Conseil économique et social.

<sup>12</sup> Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2018. Il reste également un siège à pourvoir parmi les États d'Afrique, un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et un parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2020.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*, FRANCE\*, HAÏTI\*\*, INDE\*\*\*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')\*\*\*, JAPON\*\*\*, PAKISTAN\*\*\*, PÉROU\*, PORTUGAL\*\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*\*, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA\*\*\*, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*\*\*, SÉNÉGAL\*\* et ZIMBABWE\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

#### **72/412. Nomination de membres du Comité des conférences**

À ses 74<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> séances plénières, les 20 et 24 décembre 2017 respectivement, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution [43/222 B](#) du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par son Président, après consultation avec les Présidents des groupes régionaux concernés, du BOTSWANA, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de la FRANCE, de l'IRAQ et du NÉPAL comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière également, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par son Président, après consultation avec le Président du groupe régional concerné, de la CHINE comme membre du Comité des conférences afin de pourvoir un siège pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2019.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité des conférences se compose des 18 États Membres suivants<sup>13</sup> : ALLEMAGNE\*, AUTRICHE\*\*, BOTSWANA\*\*\*, CHINE\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*\*\*, FRANCE\*\*\*, GHANA\*, GUYANA\*, HONGRIE\*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')\*, IRAQ\*\*\*, JAMAÏQUE\*\*, JAPON\*\*, KENYA\*\*, LIBÉRIA\*, MAROC\*\* et NÉPAL\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

#### **72/413. Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

À sa 75<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général<sup>14</sup>, a élu M<sup>me</sup> Maimunah Mohd SHARIF (Malaisie) au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour un mandat de quatre ans.

Par la suite, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que le mandat du Directeur exécutif prendrait effet le 20 janvier 2018 et expirerait le 19 janvier 2022<sup>15</sup>.

#### **72/414. Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix**

À sa 75<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2017, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions [60/180](#) du 20 décembre 2005 et [63/145](#) du 18 décembre 2008, a élu EL SALVADOR et la TCHÉQUIE membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : EL SALVADOR et MONTÉNÉGRO.

---

<sup>13</sup> Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de la nomination et expirerait le 31 décembre 2018. Il reste également un siège à pourvoir parmi les États d'Afrique et un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de la nomination et expirerait le 31 décembre 2020.

<sup>14</sup> [A/72/661](#).

<sup>15</sup> [A/72/661/Add.1](#).

Conformément aux alinéas a) à d) du paragraphe 4 de la résolution 60/180, 23 États ont déjà été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), CHINE, CÔTE D'IVOIRE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD choisis par le Conseil de sécurité<sup>16</sup> ; AFRIQUE DU SUD, BELGIQUE, ÉQUATEUR, NIGÉRIA, RÉPUBLIQUE DE CORÉE et ROUMANIE élus par le Conseil économique et social<sup>17</sup> ; ALLEMAGNE, BRÉSIL, CANADA, JAPON et NORVÈGE choisis par les 10 pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, aux programmes et aux organismes des Nations Unies sont les plus importantes, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, et parmi eux<sup>18</sup> ; et BANGLADESH, ÉTHIOPIE, INDE, PAKISTAN et RWANDA choisis par les 10 pays dont les contributions en personnel militaire et police civile à la disposition des missions des Nations Unies sont les plus importantes, et parmi eux<sup>19</sup>.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des 30 États Membres suivants<sup>20</sup> : AFRIQUE DU SUD\*\*, ALLEMAGNE\*\*, BANGLADESH\*\*, BELGIQUE\*\*, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)\*\*, BRÉSIL\*\*, CANADA\*\*, CHINE\*, COLOMBIE\*\*, CÔTE D'IVOIRE\*\*, ÉGYPTÉ\*\*, EL SALVADOR\*\*\*, ÉQUATEUR\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*, ÉTHIOPIE\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*, FRANCE\*, INDE\*\*, INDONÉSIE\*\*, JAPON\*\*, KENYA\*\*, MEXIQUE\*\*, NIGÉRIA\*\*, NORVÈGE\*\*, PAKISTAN\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*\*, ROUMANIE\*\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*, RWANDA\*\* et TCHÉQUIE\*\*\*.

---

\* Membres permanents du Conseil de sécurité.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

### 72/415. Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

À sa 76<sup>e</sup> séance plénière, le 24 décembre 2017, l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 72/256 du 24 décembre 2017, a décidé de proroger le mandat de M. Rowan Downing (Australie), M<sup>me</sup> Alessandra Greceanu (Roumanie) et M<sup>me</sup> Nkemdilim Amelia Izuako (Nigéria) comme juges *ad litem* pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et expirant le 31 décembre 2018.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : M<sup>me</sup> Teresa Maria DA SILVA BRAVO (*Portugal*, temps complet, Genève)\*\*\*, M. Rowan DOWNING (*Australie, ad litem*)\*, M<sup>me</sup> Memooda EBRAHIM-CARSTENS (*Botswana*, temps complet, New York)\*\*, M<sup>me</sup> Alessandra GRECEANU (*Roumanie, ad litem*)\*, M. Alexander W. HUNTER, Jr. (*États-Unis d'Amérique, mi-temps*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Nkemdilim Amelia IZUAKO (*Nigéria, ad litem*)\*, M<sup>me</sup> Agnieszka KLONOWIECKA-MILART (*Pologne, temps complet, Nairobi*)\*\*\* et M. Goolam Hoosen Kader MEERAN (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, mi-temps*)\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

\*\* Mandat expirant le 30 juin 2019.

\*\*\* Mandat expirant le 30 juin 2023.

---

<sup>16</sup> Voir S/2018/75.

<sup>17</sup> Voir les décisions 2017/201 D et 2018/201 B du Conseil économique et social.

<sup>18</sup> Voir A/71/664.

<sup>19</sup> Voir A/71/610.

<sup>20</sup> Le mandat de la Suède comme membre du Conseil économique et social ayant expiré le 31 décembre 2017, il reste un siège à pourvoir au sein du Comité d'organisation pour un membre du Conseil dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2018.

## B. Autres décisions

### 1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

#### **72/501. Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-douzième session**

À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 12 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, organes subsidiaires de l'Assemblée générale désignés dans la lettre du Président du Comité des conférences, en date du 5 septembre 2017<sup>21</sup>, à se réunir durant la partie principale de sa soixante-douzième session.

#### **72/502. Organisation de la soixante-douzième session**

À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>22</sup>, a adopté plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-douzième session.

À sa 56<sup>e</sup> séance plénière, le 20 novembre 2017, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au jeudi 30 novembre 2017.

À sa 59<sup>e</sup> séance plénière, le 29 novembre 2017, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du lundi 11 décembre au vendredi 22 décembre 2017 la date de suspension des travaux de sa soixante-douzième session.

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Bureau sur sa troisième séance<sup>23</sup>.

À sa 75<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du vendredi 22 décembre au samedi 23 décembre 2017 la date de suspension des travaux de sa soixante-douzième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au samedi 23 décembre 2017.

À sa 76<sup>e</sup> séance plénière, le 23 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter de nouveau du samedi 23 décembre au dimanche 24 décembre 2017 la date de suspension des travaux de sa soixante-douzième session.

#### **72/503. Débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale**

À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>24</sup>, et notant qu'en application de sa résolution 57/301 du 13 mars 2003, le débat général commencerait le mardi 19 septembre 2017, a décidé que celui-ci se poursuivrait le samedi 23 septembre 2017, afin qu'un maximum d'intervenants puissent prendre la parole cette semaine-là.

---

<sup>21</sup> [A/72/376](#).

<sup>22</sup> [A/72/250](#) et [A/72/250/Corr.1](#), par. 3 à 77.

<sup>23</sup> [A/72/250/Add.2](#).

<sup>24</sup> [A/72/250](#) et [A/72/250/Corr.1](#), par. 31.



## 72/504. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>25</sup>, a adopté l'ordre du jour<sup>26</sup> et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour<sup>27</sup> pour la soixante-douzième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>28</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu qu'elle ne l'examinerait pas.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>29</sup>, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>30</sup>, à la suite d'un vote enregistré de 113 voix contre 21, avec 17 abstentions<sup>31</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session une question intitulée « La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions).

À sa 34<sup>e</sup> séance plénière, le 26 octobre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>32</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session une question subsidiaire additionnelle intitulée « Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements » en tant que point subsidiaire j) du point 115 de l'ordre du jour intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>33</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session une question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes », en tant que point 175 de l'ordre du jour, sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de la renvoyer à la Sixième Commission.

<sup>25</sup> Ibid., par. 78 à 110.

<sup>26</sup> A/72/251.

<sup>27</sup> A/72/252.

<sup>28</sup> A/72/250 et A/72/250/Corr.1, par. 86.

<sup>29</sup> Ibid., par. 88.

<sup>30</sup> Ibid., par. 93.

<sup>31</sup> Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen

*Ont voté contre* : Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tchad, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

*Se sont abstenus* : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cameroun, Colombie, Gabon, Jordanie, Kenya, Malawi, Mali, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Togo, Viet Nam.

<sup>32</sup> A/72/250/Add.1, par. 2.

<sup>33</sup> Ibid., par. 3.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>34</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session une question additionnelle intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique », en tant que point 176 de l'ordre du jour, sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>35</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session une question additionnelle intitulée « Incidence de l'évolution exponentielle de la technique sur le développement durable et la paix », en tant que point 177, sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de l'examiner directement en séance plénière.

### **72/505. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

À sa 28<sup>e</sup> séance plénière, le 3 octobre 2017, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation<sup>36</sup>.

### **72/506. Rapport du Conseil économique et social**

À sa 29<sup>e</sup> séance plénière, le 9 octobre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Conseil économique et social<sup>37</sup>.

### **72/507. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

À sa 32<sup>e</sup> séance plénière, le 18 octobre 2017, l'Assemblée générale a pris note du vingt-quatrième et dernier rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991<sup>38</sup>.

### **72/508. Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux**

À sa 32<sup>e</sup> séance plénière, le 18 octobre 2017, l'Assemblée générale a pris note du cinquième rapport annuel du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux<sup>39</sup>.

### **72/509. Rapport de la Cour internationale de Justice**

À sa 35<sup>e</sup> séance plénière, le 26 octobre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cour internationale de Justice<sup>40</sup>.

### **72/510. Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique**

À sa 48<sup>e</sup> séance plénière, le 13 novembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sans créer de précédent, d'inviter M<sup>me</sup> Kim Yuna, médaillée d'or olympique en patinage artistique et Ambassadrice de bonne volonté pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pyeongchang 2018, à faire une déclaration.

---

<sup>34</sup> Ibid., par. 4.

<sup>35</sup> Ibid., par. 5.

<sup>36</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 1 (A/72/1).

<sup>37</sup> Ibid., Supplément n° 3 (A/72/3).

<sup>38</sup> [A/72/266-S/2017/662](#).

<sup>39</sup> [A/72/261-S/2017/661](#).

<sup>40</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 4 (A/72/4).



**72/548. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-douzième session**

À sa 76<sup>e</sup> séance plénière, le 24 décembre 2017, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle aurait à examiner en application de son Règlement intérieur, les points ci-après restaient à l'examen pendant sa soixante-douzième session :

- Point 9. Rapport du Conseil économique et social
- Point 10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida
- Point 11. Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
- Point 12. Amélioration de la sécurité routière mondiale
- Point 13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
- Point 14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 15. Culture de paix
- Point 19. Développement durable :
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- Point 22. Groupes de pays en situation particulière :
  - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- Point 24. Activités opérationnelles de développement :
  - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
- Point 29. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 30. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- Point 31. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique
- Point 32. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- Point 33. Les diamants, facteur de conflits
- Point 34. Prévention des conflits armés :
  - a) Prévention des conflits armés
  - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
- Point 35. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- Point 36. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- Point 37. La situation au Moyen-Orient
- Point 38. Question de Palestine

## Décisions

---

- Point 40. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- Point 41. Question de l'île comorienne de Mayotte
- Point 43. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 44. Question de Chypre
- Point 45. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 46. Question des îles Falkland (Malvinas)
- Point 47. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- Point 48. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 49. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït
- Point 55. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 65. Consolidation et pérennisation de la paix
- Point 66. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- Point 70. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- Point 72. Promotion et protection des droits de l'homme :
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
- Point 73. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
  - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
  - b) Assistance au peuple palestinien
  - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
- Point 88. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965
- Point 107. Prévention du crime et justice pénale
- Point 111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- Point 112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
- Point 113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social
- Point 114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
  - a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination
  - b) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

## Décisions

---

- Point 115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- f) Nomination de membres du Comité des conférences
  - g) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
  - h) Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- Point 116. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 118. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
- Point 119. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves
- Point 120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
- Point 121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité
- Point 123. Renforcement du système des Nations Unies
- Point 124. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
- Point 125. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- Point 126. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
- Point 127. Santé mondiale et politique étrangère
- Point 128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 130. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
- Point 131. Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro
- Point 132. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité
- Point 133. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes
- Point 134. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- Point 135. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017
- Point 136. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019
- Point 137. Planification des programmes
- Point 138. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- Point 139. Plan des conférences
- Point 140. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 141. Gestion des ressources humaines
- Point 142. Corps commun d'inspection
- Point 143. Régime commun des Nations Unies
- Point 144. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

- Point 145. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
- Point 146. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- Point 147. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
- Point 149. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 150. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- Point 151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Point 152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Point 155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 156. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Point 157. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 158. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Point 159. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Point 160. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Point 161. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Point 162. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Point 163. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Point 164. Financement des activités découlant de la résolution [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité
- Point 165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

## ***2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission***

### **72/511. Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> [A/72/399](#).

**72/512. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2017, l'Assemblée générale, à la suite d'un vote enregistré de 185 voix contre zéro, avec une abstention<sup>42</sup>, sur la recommandation de la Première Commission<sup>43</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session la question intitulée « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale ».

**72/513. Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>44</sup>, rappelant sa résolution 71/259 du 23 décembre 2016 et ses résolutions antérieures sur la question, a décidé :

a) De se féliciter du début des travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a pour tâche de formuler des recommandations sur les éléments fondamentaux d'un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, en s'appuyant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé, et d'examiner le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux établi par la résolution 67/53 du 3 décembre 2012, paru sous la cote A/70/81, et les avis communiqués par les États Membres, tels qu'ils figurent dans les documents A/68/154, A/68/154/Add.1, A/71/140/Rev.1 et A/71/140/Rev.1/Add.1, en vue de formuler des recommandations éventuelles ;

b) D'accueillir avec satisfaction la tenue à New York de la première réunion consultative informelle, dont la composition non limitée visait à permettre à tous les États Membres de prendre part au débat interactif et de faire part de leurs vues sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ;

c) De se féliciter des débats informels de la Conférence du désarmement portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ;

d) D'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

**72/514. Vérification du désarmement nucléaire**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>44</sup>, rappelant sa résolution 71/67 du 5 décembre 2016, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de

<sup>42</sup> Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Ont voté contre* : Néant

*Se sont abstenus* : Ukraine.

<sup>43</sup> A/72/404, par. 7.

<sup>44</sup> Voir A/72/409, par. 85.

sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Vérification du désarmement nucléaire ».

**72/515. Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>44</sup>, rappelant ses résolutions 62/31 du 5 décembre 2007, 64/39 du 2 décembre 2009, 66/43 du 2 décembre 2011, 68/49 du 5 décembre 2013 et 70/60 du 7 décembre 2015, intitulées « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) », a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ».

**72/516. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2018**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>45</sup>, a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2018, qui sont joints en annexe au rapport de la Commission<sup>46</sup>.

**72/517. Planification des programmes (Première Commission)**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission<sup>47</sup>.

**3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

**72/518. Élection des membres désignés pour les bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pour la période 2018-2019**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>48</sup>, à la suite d'un vote enregistré de 142 voix contre 21, avec 3 abstentions<sup>49</sup>, notant que, conformément à l'accord auquel est parvenu le Comité des

<sup>45</sup> A/72/478, par. 5.

<sup>46</sup> A/72/478.

<sup>47</sup> A/72/483.

<sup>48</sup> A/72/446, par. 20.

<sup>49</sup> Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Ont voté contre* : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Maroc, Mauritanie, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen

*Se sont abstenus* : Bangladesh, Chine, Malaisie.

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-sixième session sur les mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>50</sup>, sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>51</sup>, les États d'Afrique, les États d'Asie et du Pacifique, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États ont désigné leurs candidats aux postes de président du Sous-Comité scientifique et technique, de premier vice-président du Comité, de président du Sous-Comité juridique, de président du Comité et de second vice-président et rapporteur du Comité, respectivement, pour la période 2018-2019, a approuvé la composition des bureaux du Comité et de ses sous-comités pour la période 2018-2019, et rappelle qu'à leurs sessions respectives en 2018, le Comité et ses sous-comités devront élire leurs candidats désignés pour cette période.

#### **72/519. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>52</sup>.

#### **72/520. Question de Gibraltar**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>53</sup>, rappelant sa décision 71/521 du 6 décembre 2016 :

a) A demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui sont considérés comme légitimes au regard du droit international ;

b) A pris note de la position de l'Espagne sur cette question et en particulier de la proposition espagnole d'entamer de nouveaux pourparlers sur la base de la Déclaration de Bruxelles, ainsi que de l'offre de régime de cosouveraineté faite par l'Espagne le 4 octobre 2016 devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation ;

c) A pris note de la position du Royaume-Uni sur cette question, à savoir l'engagement de ne jamais conclure d'arrangements aux termes desquels la population de Gibraltar passerait, contre sa volonté librement et démocratiquement exprimée, sous la souveraineté d'un autre État, ni engager de négociations sur la souveraineté auxquelles cette population est opposée ;

d) A noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ;

e) A noté que l'Espagne considérait que le Forum tripartite de dialogue n'existait plus et qu'il devait être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar seraient représentés ;

f) A engagé le Royaume-Uni et l'Espagne à entamer un dialogue constructif et dynamique avec toutes les parties concernées et compétentes afin de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel.

#### **72/521. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-troisième session de l'Assemblée générale**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>54</sup>, a approuvé le

---

<sup>50</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, par. 5 à 9.

<sup>51</sup> Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I ; et ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

<sup>52</sup> A/72/449.

<sup>53</sup> A/72/456, par. 44.

<sup>54</sup> A/72/481, par. 5.

projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée, tel qu'il figure dans le rapport de la Quatrième Commission<sup>55</sup>.

**72/522. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>56</sup>.

**4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission**

**72/538. Questions de politique macroéconomique**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>57</sup>.

**72/539. Mondialisation et interdépendance**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>58</sup>.

**72/540. Groupes de pays en situation particulière**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>59</sup>.

**72/541. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>60</sup>.

**72/542. Activités opérationnelles de développement**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>61</sup>.

**72/543. Vers des partenariats mondiaux**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>62</sup>, rappelant sa résolution 70/224 du 22 décembre 2015 :

a) A pris acte du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé<sup>63</sup> ;

---

<sup>55</sup> [A/72/481](#).

<sup>56</sup> [A/72/486](#).

<sup>57</sup> [A/72/418](#).

<sup>58</sup> [A/72/422](#).

<sup>59</sup> [A/72/423](#).

<sup>60</sup> [A/72/424](#).

<sup>61</sup> [A/72/425](#).

<sup>62</sup> [A/72/427](#), par. 8.

<sup>63</sup> [A/72/310](#).



b) A prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-treizième session, une version mise à jour du rapport sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé ;

c) A décidé de reporter à titre exceptionnel l'examen de la question intitulée « Vers des partenariats mondiaux » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session.

**72/544. Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>64</sup>, a approuvé le programme de travail de la Commission pour sa soixante-treizième session, comme suit :

- Point 1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- Point 2. Questions de politique macroéconomique :
- a) Commerce international et développement
  - b) Système financier international et développement
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
  - d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
- Point 3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement
- Point 4. Développement durable :
- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
  - c) Réduction des risques de catastrophe
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
  - f) Convention sur la diversité biologique
  - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - h) Harmonie avec la nature
  - i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
  - j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
- Point 5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

---

<sup>64</sup> [A/72/479](#), par. 5.

- Point 6. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance
  - b) Migrations internationales et développement
- Point 7. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
  - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- Point 8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
  - b) Coopération pour le développement industriel
- Point 9. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
- Point 10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- Point 11. Vers des partenariats mondiaux
- Point 12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

**72/545. Planification des programmes (Deuxième Commission)**

À sa 74<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>65</sup>.

**5. Décisions adoptées sur la base des rapports  
de la Troisième Commission**

**72/530. Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question du développement social**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>66</sup>, a pris acte de la note du Secrétariat intitulée « La situation sociale dans le monde 2017 : favoriser l'intégration par le biais de la protection sociale »<sup>67</sup>, soumise au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Développement social ».

**72/531. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>68</sup>, a pris acte des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion de la femme » :

- a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes<sup>69</sup> ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>70</sup>.

---

<sup>65</sup> [A/72/484](#).

<sup>66</sup> [A/72/431](#), par. 40.

<sup>67</sup> [A/72/211](#).

<sup>68</sup> [A/72/432](#), par. 21.

<sup>69</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 38 (A/72/38)*.

<sup>70</sup> [A/72/93](#).

**72/532. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>71</sup>, a pris acte des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée » :

- a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale sur les travaux de ses quatre-vingt-dixième, quatre-vingt-onzième et quatre-vingt-douzième sessions<sup>72</sup> ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée<sup>73</sup>.

**72/533. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>74</sup>, a pris acte des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

**Au titre de l'alinéa a) :**

- a) Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses 117<sup>e</sup>, 118<sup>e</sup> et 119<sup>e</sup> sessions<sup>75</sup> ;
- b) Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions<sup>76</sup> ;
- c) Rapport du Comité des droits des personnes handicapées sur les travaux de ses treizième, quatorzième, quinzième et seizième sessions<sup>77</sup> ;
- d) Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses onzième et douzième sessions<sup>78</sup> ;
- e) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage<sup>79</sup> ;
- f) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture<sup>80</sup> ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le dixième rapport annuel du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>81</sup> ;
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme sur leur vingt-neuvième réunion<sup>82</sup> ;
- i) Note du Secrétariat sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>83</sup> ;

---

<sup>71</sup> [A/72/437](#), par. 27.

<sup>72</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 18 (A/72/18)*.

<sup>73</sup> [A/72/287](#).

<sup>74</sup> [A/72/439](#), par. 10.

<sup>75</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 40 (A/72/40)*.

<sup>76</sup> *Ibid.*, Supplément n° 44 (A/72/44).

<sup>77</sup> *Ibid.*, Supplément n° 55 (A/72/55).

<sup>78</sup> *Ibid.*, Supplément n° 56 (A/72/56).

<sup>79</sup> [A/72/229](#).

<sup>80</sup> [A/72/278](#).

<sup>81</sup> [A/72/168](#).

<sup>82</sup> [A/72/177](#).

<sup>83</sup> [A/72/273](#).

**Au titre de l'alinéa b) :**

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte<sup>84</sup> ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme<sup>85</sup> ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association<sup>86</sup> ;
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible<sup>87</sup> ;
- e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences<sup>88</sup> ;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats<sup>89</sup> ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels<sup>90</sup> ;
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels<sup>91</sup> ;
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises<sup>92</sup> ;
- j) Note du Secrétariat sur le rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement<sup>93</sup> ;
- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport conjoint de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, et de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants<sup>94</sup> ;
- l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale<sup>95</sup> ;
- m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre<sup>96</sup> ;
- n) Note du Secrétariat sur le rapport du Secrétaire général sur le droit au développement<sup>97</sup> ;

---

<sup>84</sup> [A/72/128](#).

<sup>85</sup> [A/72/131](#).

<sup>86</sup> [A/72/135](#).

<sup>87</sup> [A/72/137](#).

<sup>88</sup> [A/72/139](#).

<sup>89</sup> [A/72/140](#).

<sup>90</sup> [A/72/153](#).

<sup>91</sup> [A/72/155](#).

<sup>92</sup> [A/72/162](#).

<sup>93</sup> [A/72/163](#).

<sup>94</sup> [A/72/164](#).

<sup>95</sup> [A/72/171](#).

<sup>96</sup> [A/72/172](#).

<sup>97</sup> [A/72/201](#).

- o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays<sup>98</sup> ;
- p) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires<sup>99</sup> ;
- q) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression<sup>100</sup> ;
- r) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme<sup>101</sup> ;
- s) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste<sup>102</sup> ;
- t) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation<sup>103</sup> ;
- u) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté<sup>104</sup> ;
- v) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition<sup>105</sup> ;
- w) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée<sup>106</sup> ;

### **Au titre de l'alinéa c) :**

- a) Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi<sup>107</sup> ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus<sup>108</sup> ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967<sup>109</sup> ;

### **Au titre de l'alinéa d) :**

Note du Secrétariat sur le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>110</sup>.

### **72/534. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission<sup>111</sup>.

---

<sup>98</sup> [A/72/202](#).

<sup>99</sup> [A/72/335](#).

<sup>100</sup> [A/72/350](#).

<sup>101</sup> [A/72/370](#).

<sup>102</sup> [A/72/495](#).

<sup>103</sup> [A/72/496](#).

<sup>104</sup> [A/72/502](#).

<sup>105</sup> [A/72/523](#).

<sup>106</sup> [A/72/540](#).

<sup>107</sup> [A/72/281](#).

<sup>108</sup> [A/72/493](#).

<sup>109</sup> [A/72/556](#).

<sup>110</sup> [A/72/36](#).

<sup>111</sup> [A/72/439/Add.4](#).

**72/535. Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>112</sup>, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa huitième session, tenue à Vienne du 17 au 21 octobre 2016<sup>113</sup>, présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Prévention du crime et justice pénale ».

**72/536. Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>114</sup>, a approuvé le programme de travail de la Commission pour sa soixante-treizième session, comme suit :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Point 2. Prévention du crime et justice pénale

Point 3. Contrôle international des drogues

Point 4. Promotion de la femme

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones
- b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones

Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

---

<sup>112</sup> A/72/440, par. 21.

<sup>113</sup> A/72/91.

<sup>114</sup> A/72/480, par. 5.

Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :

- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination

Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme

Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### **72/537. Planification des programmes (Troisième Commission)**

À sa 73<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission<sup>115</sup>.

## ***6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission***

### **72/546. Bureau des Nations Unies pour les partenariats**

À sa 76<sup>e</sup> séance plénière, le 24 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>116</sup>, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats<sup>117</sup>.

### **72/547. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure**

À sa 76<sup>e</sup> séance plénière, le 24 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>118</sup>,

#### **Section A**

A décidé de reporter l'examen des documents suivants :

*Point 136*

*Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

*Projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions*

Rapport du Secrétaire général intitulé «*Projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions : pour une mise en œuvre plus efficace et plus rationnelle de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale*»<sup>119</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>120</sup>

---

<sup>115</sup> [A/72/485](#).

<sup>116</sup> [A/72/668](#), par. 9.

<sup>117</sup> [A/72/167](#).

<sup>118</sup> [A/72/682](#), par. 9.

<sup>119</sup> [A/71/218](#) et [A/71/218/Corr.1](#).

<sup>120</sup> [A/71/584](#).

## Section B

A décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-douzième session l'examen des documents suivants :

### *Point 136*

*Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

#### *Examen de l'utilisation du fonds de réserve*

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'utilisation du fonds de réserve<sup>121</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>122</sup>

## Section C

A décidé de reporter à la partie principale de sa soixante-treizième session l'examen des documents suivants :

### *Point 135*

*Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017*

#### *Plan-cadre d'équipement*

Quinzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement<sup>123</sup>

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016<sup>124</sup>

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016<sup>125</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>126</sup>

Quatorzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement<sup>127</sup>

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015<sup>128</sup>

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015<sup>129</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>130</sup>

---

<sup>121</sup> [A/70/395](#).

<sup>122</sup> [A/70/7/Add.7](#).

<sup>123</sup> [A/72/294](#) et [A/72/294/Corr.1](#).

<sup>124</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 5*, vol. V [[A/72/5 \(Vol. V\)](#)].

<sup>125</sup> [A/72/355](#).

<sup>126</sup> [A/72/536](#).

<sup>127</sup> [A/71/309](#).

<sup>128</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 5*, vol. V [[A/71/5 \(Vol. V\)](#)].

<sup>129</sup> [A/71/331](#).

<sup>130</sup> [A/71/541](#).



Point 136

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité*

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales<sup>131</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>132</sup>

## **7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission**

### **72/523. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>133</sup>, a décidé de reporter à sa soixante-treizième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Conseil de coopération des États de langue turcique.

### **72/524. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasienne**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>134</sup>, a décidé de reporter à sa soixante-treizième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'Union économique eurasienne.

### **72/525. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>135</sup>, a décidé de reporter à sa soixante-treizième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Communauté des démocraties.

### **72/526. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>136</sup>, a décidé de reporter à sa soixante-treizième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

### **72/527. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>137</sup>, a décidé de reporter à sa soixante-treizième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Fonds pour l'environnement mondial.

---

<sup>131</sup> [A/66/340](#).

<sup>132</sup> [A/66/7/Add.21](#).

<sup>133</sup> [A/72/470](#), par. 8.

<sup>134</sup> [A/72/471](#), par. 8.

<sup>135</sup> [A/72/472](#), par. 8.

<sup>136</sup> [A/72/476](#), par. 8.

<sup>137</sup> [A/72/477](#), par. 8.

**72/528. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>138</sup>, a pris note du fait que la Commission avait décidé d'adopter pour la soixante-treizième session de l'Assemblée le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau :

**Programme de travail provisoire**

3 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
3 au 5 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
5 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
8 et 9 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
9 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
10 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
12 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
	Demande(s) d'admission au statut d'observateur
15 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante et unième session
15 et 16 octobre	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés
16 octobre	Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires
19 octobre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
22 au 26 et 30 et 31 octobre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-dixième session
1 <sup>er</sup> novembre	Protection des personnes en cas de catastrophe
2 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
6 novembre	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
13 novembre	Planification des programmes
	Élection des bureaux des grandes commissions
12 et 18 octobre	Journées réservées

**72/529. Planification des programmes (Sixième Commission)**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission<sup>139</sup>.

<sup>138</sup> [A/72/482](#), par. 6.

<sup>139</sup> [A/72/487](#).

## Annexe

### Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
72/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, a)	1 <sup>re</sup>	12 septembre 2017	4
72/402.	Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session	5	28 <sup>e</sup>	3 octobre 2017	4
72/403.	Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme	114, d)	31 <sup>e</sup>	16 octobre 2017	4
72/404.	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice	113, c)	44 <sup>e</sup> 57 <sup>e</sup>	9 novembre 2017 20 novembre 2017	4
72/405.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	115, a)	55 <sup>e</sup>	17 novembre 2017	5
72/406.	Nomination de membres du Comité des contributions	115, b)	55 <sup>e</sup>	17 novembre 2017	6
72/407.	Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes	115, c)	55 <sup>e</sup>	17 novembre 2017	6
72/408.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	115, d)	55 <sup>e</sup>	17 novembre 2017	6
72/409.	Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	115, e)	55 <sup>e</sup>	17 novembre 2017	7
72/410.	Confirmation de la nomination de membres ad hoc du Comité des placements	115, j)	55 <sup>e</sup>	17 novembre 2017	7
72/411.	Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination	114, a)	71 <sup>e</sup>	11 décembre 2017	7
72/412.	Nomination de membres du Comité des conférences	115, f)	74 <sup>e</sup> 76 <sup>e</sup>	20 décembre 2017 24 décembre 2017	8
72/413.	Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	114, b)	75 <sup>e</sup>	22 décembre 2017	8
72/414.	Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	114, c)	75 <sup>e</sup>	22 décembre 2017	8
72/415.	Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	115, i)	76 <sup>e</sup>	24 décembre 2017	9
72/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-douzième session	7	1 <sup>re</sup>	12 septembre 2017	10
72/502.	Organisation de la soixante-douzième session	7	2 <sup>e</sup> 56 <sup>e</sup> 59 <sup>e</sup> 74 <sup>e</sup> 75 <sup>e</sup> 76 <sup>e</sup>	15 septembre 2017 20 novembre 2017 29 novembre 2017 20 décembre 2017 22 décembre 2017 23 décembre 2017	10

**Annexe – Répertoire des décisions**

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
72/503.	Débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale	7	2 <sup>e</sup>	15 septembre 2017	10
72/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2 <sup>e</sup> 34 <sup>e</sup>	15 septembre 2017 26 octobre 2017	11
72/505.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	110	28 <sup>e</sup>	3 octobre 2017	12
72/506.	Rapport du Conseil économique et social	9	29 <sup>e</sup>	9 octobre 2017	12
72/507.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	75	32 <sup>e</sup>	18 octobre 2017	12
72/508.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	129	32 <sup>e</sup>	18 octobre 2017	12
72/509.	Rapport de la Cour internationale de Justice	74	35 <sup>e</sup>	26 octobre 2017	12
72/510.	Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique	11	48 <sup>e</sup>	13 novembre 2017	12
72/511.	Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales	52, b)	62 <sup>e</sup>	4 décembre 2017	16
72/512.	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale	94	62 <sup>e</sup>	4 décembre 2017	17
72/513.	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires	99, a)	62 <sup>e</sup>	4 décembre 2017	17
72/514.	Vérification du désarmement nucléaire	99, ii)	62 <sup>e</sup>	4 décembre 2017	17
72/515.	Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)	99, y)	62 <sup>e</sup>	4 décembre 2017	18
72/516.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2018	121	62 <sup>e</sup>	4 décembre 2017	18
72/517.	Planification des programmes (Première Commission)	137	62 <sup>e</sup>	4 décembre 2017	18
72/518.	Élection des membres désignés pour les bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pour la période 2018-2019	52	66 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	18
72/519.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	55	66 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	19
72/520.	Question de Gibraltar	62	66 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	19
72/521.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale	121	66 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	19
72/522.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	137	66 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	20

**Annexe – Répertoire des décisions**

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
72/523.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	167	67 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	29
72/524.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne	168	67 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	29
72/525.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties	169	67 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	29
72/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides	173	67 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	29
72/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial	174	67 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	29
72/528.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale	121	67 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	30
72/529.	Planification des programmes (Sixième Commission)	137	67 <sup>e</sup>	7 décembre 2017	30
72/530.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question du développement social	27	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	22
72/531.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme	28	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	22
72/532.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	70	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	23
72/533.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme	72	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	23
72/534.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	72, d)	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	25
72/535.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale	107	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	26
72/536.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale	121	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	26
72/537.	Planification des programmes (Troisième Commission)	137	73 <sup>e</sup>	19 décembre 2017	27
72/538.	Questions de politique macroéconomique	17	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	20
72/539.	Mondialisation et interdépendance	21	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	20
72/540.	Groupes de pays en situation particulière	22	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	20
72/541.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement	23	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	20
72/542.	Activités opérationnelles de développement	24	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	20
72/543.	Vers des partenariats mondiaux	26	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	20
72/544.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale	121	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	21

## Annexe – Répertoire des décisions

---

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
72/545.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	137	74 <sup>e</sup>	20 décembre 2017	22
72/546.	Bureau des Nations Unies pour les partenariats	135	76 <sup>e</sup>	24 décembre 2017	27
72/547.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	134	76 <sup>e</sup>	24 décembre 2017	27
72/548.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-douzième session	7	76 <sup>e</sup>	24 décembre 2017	13